

Le dix sept juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 10 juin 2016

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Mickaël DUCHEMIN – Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE – Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excusé(s) : Michelle BOUE – Laurent RAGUIN ayant donné procuration à Jean-Louis BELLAY – Nicole ROMARIE

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 12 mai 2016
- Travaux de voirie 2016 : demande de subvention réserve parlementaire
- Prolongation allée piétonne rue du Vassé : convention conseil départemental
- Validation document unique
- Location matériel informatique mairie
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 mai 2016

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité après avoir précisé que l'accord de principe porte sur 50 € supplémentaire par enfant pour la classe de neige 2017.

2. Travaux de voirie 2016 : demande de subvention réserve parlementaire

DCM n°2016-018

M. Le Maire propose de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 3 090.79 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la mission « relations avec les collectivités territoriales » dont le coût est estimé à 4 186.15 € HT en vue de la création de trottoirs rue du Lin avec un empierrement et bicouche, la réfection bicouche de l'espace propreté et le prolongement de l'allée piétonne rue du Vassé :

✚ Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

Dépenses estimées à	En € HT	Recettes estimées à	En € HT
- création de trottoirs rue du Lin	4 186.15 €	- Conseil départemental « amendes de police » taux de 16% au lieu de 25% prévu	258.13 €
- réfection bicouche espace propreté		- réserve parlementaire	3 090.79 €
- création d'une allée piétonne rue du Vassé			
		Commune (autofinancement)	837.23€
total	4 186.15 €	total	4 186.15 €

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité :**

- ✚ approuve la création de trottoirs rue du Lin, la réfection bicouche espace propreté et la création d'une allée piétonne rue du Vassé
- ✚ statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité
- ✚ sollicite la réserve parlementaire d'un montant de 3 090.79 €
- ✚ les travaux sont prévus en juillet 2016
- ✚ donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3. Prolongation allée piétonne rue du Vassé : convention conseil départemental

DCM n°2016-019

Suite à la délibération du 31 mars dernier décidant du prolongement de l'allée piétonne « rue du Vassé », M. Le Maire propose de signer la convention définissant les conditions d'entretien, de gestion de l'aménagement et de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide la convention et autorise M. Le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces inhérentes au dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

4. Validation document unique

DCM n°2016-020

Lors de la réunion du 12 mai dernier, M. Le Maire a présenté le document unique. Le comité technique a donné un avis favorable le 20 mai dernier. M. Le Maire propose de le valider avec ses actions de prévention prévues dans le plan d'action et demande au conseil municipal de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le document unique et autorise M. Le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces inhérentes au dossier.

5. Location matériel informatique mairie

DCM n°2016-021

M. Le Maire souhaite prolonger jusqu'au 30 septembre 2016 le contrat passé pour la période du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2016. A compter du 1^{er} octobre 2016, il propose de changer d'ordinateur avec une puissance plus importante pour un coût de location de 46 € HT/mois pendant 5 ans comprenant l'ensemble unité centrale, écran, onduleur, maintenance, antivirus, installation sur le site et la location pack office standard. L'évolution technologique demandera peut-être l'utilisation d'un 2^{ème} écran avec une location de 5€ HT/mois.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de renouveler le contrat jusqu'au 30 septembre 2016 et de renouveler l'équipement informatique pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2016 pour un coût mensuel de location de 46 € HT/mois et à l'avenir s'il y a un besoin, la location d'un 2^{ème} écran au coût de 5 € HT/mois.

6. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission culturelle jeunes** : MME Marie-Laure HARDY rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est réuni le mardi 14 juin. Les effectifs prévus à la rentrée 2016-2017 sont les suivants :

- Classe de CE1/CE2 : 13 CE1 - 11 CE2 (soit 24 élèves)
- Classe des CM1/CM2 : 11 CM1 - 17 CM2 (soit 28 élèves)

Le RPI compterait 93 élèves.

Au cours de la réunion du 31 mars dernier, MME Marie-Laure HARDY avait transmis la demande de fabrication d'un composteur par l'école. M. Grégory LABASQUE Directeur propose de solliciter le service « prévention des déchets » de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez pour mener la réflexion.

✚ **Commission voirie** : Le fauchage a été fait sur les voies communales ainsi que l'égouttage autour du plan d'eau, les lagunes et le bassin de rétention en bas du lotissement.

7. Agenda

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 1^{er} septembre 2016.

8. Questions et informations diverses

✚ Le samedi 11 juin dernier, en présence des jeunes, de Maxime RICHARD animateur à la communauté de communes et des élus, il a été décidé que le foyer des jeunes ouvrirait officiellement en septembre.

✚ L'achat d'un tableau multi usages sera à prévoir au budget 2017.

✚ Le 4 septembre prochain : passage de la randonnée cyclotouriste « la Vallée de la Sarthe ». Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,
Jean-Louis BELLAY